RAPPORTANNUEL





SOMMAIRE

P.3-7

LE

TERRITOIRE

P.8-10

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

P.11

COLLECTES
EN APPORT VOLONTAIRE

P.12-14

LES DÉCHÈTERIES

P.15

ÉCO ORGANISME

P.16-19

INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

P.20-24

LA COMMUNICATION

P.25-27

ANNEXES



HISTORIQUE

1er JANVIER 1er JANVIER 1er JANVIER ANNÉE ANNÉE 2017 2021 2022 2023 2024

Services différents Un seul service pour tous les usagers

Fusion des 5 CC:

- Altkirch
- III et Gersbach
- Jura Alsacien
- Vallée de Hundsbach
- Secteur d'Illfurth

Harmonisation du service

- sur l'ensemble du territoire :
- tarif unique avec la même part fixe pour tous les foyers
- 1 levée obligatoire ■ généralisation de la collecte des biodéchets et de l'extension des consignes de tri des emballages

Mesures pour réduire l'enfouissement des encombrants

Mise en application du nouveau dispositif pour les nonménages

Engagement dans le PLPDMA

Nouveau marché de collectes et tri pour le secteur Nord

Mise en place de points d'apports volontaires pour les collectifs St Morand et Etangs à

Altkirch

Nouvelles filières de tri en déchèterie

Expérimentation du tri des déchets verts séparant taille et tonte en vue d'une valorisation énergie dans les chaufferies à biomasse

Création de la Communauté de communes Sundgau

Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, les communautés de communes d'Altkirch, Vallée de Hundsbach, III et Gersbach, Jura Alsacien et Secteur d'Illfurth ont fusionné pour constituer la Communauté de communes Sundgau (CCS).

Dans une première phase de réorganisation intercommunale, la communauté de communes du Canton d'Hirsingue avait été dissoute le 31 décembre 2013 et les communes qui en étaient membres ont rejoint les communautés limitrophes. Le service de déchets de la communauté de communes du Canton d'Hirsingue a été maintenu via le Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs (SÉDHEN). Les différentes communautés disposaient d'un service de déchets propre auxquels se sont rajoutés les services hérités du SÉDHEN de sorte que neuf dispositifs de service des déchets existaient sur le territoire.

Harmonisation progressive du service déchets

■ 2018 : début de l'harmonisation du service

- > accès élargi aux trois déchèteries communautaires (Altkirch, Illfurth, Waldighoffen) pour l'ensemble des usagers.
- > généralisation de la redevance incitative à la levée dans le secteur nord (Altkirch, Illfurth, Vallée de Hundsbach).

■ 2021 : dernières étapes d'harmonisation de la collecte en porte-à-porte

Afin d'optimiser le fonctionnement du service et de renforcer l'équité entre les usagers, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- > instauration d'un tarif unique avec part fixe, quel que soit le foyer.
- > mise en place d'une levée minimale obligatoire pour les ordures ménagères.
- > extension des consignes de tri à tous les emballages.
- > déploiement de la collecte des biodéchets dans le secteur sud (III et Gersbach, Jura Alsacien).

■ 2022 : consolidation et nouvelles orientations

L'année 2022 a été consacrée à l'ajustement des pratiques en déchèterie, avec pour objectif de réduire l'enfouissement et améliorer la qualité du tri. Des actions de sensibilisation ont été menées pour limiter les erreurs dans les flux d'emballages et de papiers/cartons.

Parmi les nouveautés:

- > facturation du service aux professionnels à la levée sur les trois flux en porte à porte
- > engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

■ 2023 : nouveau marché et adaptation aux habitats collectifs

Un nouveau marché a été lancé pour le secteur nord, entraînant une évolution des tarifs, notamment liée à la hausse du coût des énergies. Le service s'est également adapté aux spécificités de l'habitat collectif avec la mise en place de points d'apports volontaires pour les résidences Saint Morand et Étangs à Altkirch.

Cette initiative permet de mieux valoriser les efforts de tri des habitants dans le calcul du coût du service.

COMPÉTENCES

La Communauté de communes Sundgau exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

La compétence traitement des ordures ménagères et des biodéchets pour les communes des ex-communautés de communes d'Altkirch, III et Gersbach et Vallée de Hundsbach a été transférée au Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4).

PÉRIMÈTRE DU SERVICE





23 009 usagers ménages, professionnels, collectivités, administrations et associations sont inscrits au service. L'habitat du territoire est de type mixte rural.

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Quantités collectées

Plusieurs constats significatifs ont émergé durant l'année 2024

- > amélioration de la performance du tri : nous observons une nouvelle diminution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant, passant de 48 kg en 2023 à 47 kg en 2024. En comparaison, la moyenne de la région Grand-Est est supérieure à 200 kg par habitant.
- > augmentation des déchets verts collectés : le tonnage des déchets verts collectés ne cesse de progresser avec 1 000 tonnes de plus en 2024, soit un total de 12 000 tonnes représentant plus d'un tiers des quantités totales de déchets collectés par le service public.
- > légère hausse des coûts de collecte : ces coûts ont légèrement augmenté suite à l'augmentation des prix des nouveaux marchés de collecte des déchets verts et du verre, mais également à l'augmentation des cotisations et des coûts de traitement du SM4.

Nouvelles filières de tri dans les déchèteries

Trois nouvelles filières de tri ont été rajoutées dans les déchèteries :

- > les articles de sports et loisirs : ballons, raquettes, vélos, boules de pétanque, appareils de musculation non électrique, matériels de camping, trottinettes non motorisées...et leurs accessoires comme les casques ;
- > les objets de la maison : mobilier intérieur et extérieur (canapés, fauteuils, tapis, stores, meubles de rangement, tables...), literie (cadres de lit, matelas, sommiers...), outils de bricolage et d'entretien du jardin (caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...), couettes, oreillers, rideaux et voilages ;
- > les jeux et jouets : jeux d'imitation (poupées, puzzles, jeux de société, peluches...), trotteurs, jeux d'extérieur comme les piscines, véhicules à pédales...

Expérimentation du tri des déchets verts

En raison des dépôts abusifs et d'incivilités répétées, nous avons été contraints de fermer définitivement la plateforme de déchets verts située à Heidwiller.

Afin de permettre aux usagers de ce secteur de pouvoir évacuer leurs déchets verts, deux bennes permettant de séparer la tonte des branchages ont été réintégrées dans la déchèterie d'Illfurth, ce qui nous permet d'expérimenter le tri des déchets verts.

Pourquoi séparer la tonte des branchages?

- > La taille et les branchages est une matière première qui peut être valorisée en énergie et utilisée dans les chaufferies à biomasse.
- > L'utilisation d'énergie à base de végétaux émet 20 fois moins de gaz à effet de serre que de l'énergie fossile.

Quel impact sur la redevance incitative?

> La valorisation énergétique de la taille et des branchages permettrait de contenir les coûts de traitement et d'éviter une augmentation de la redevance

1ère phase de renouvellement des conteneurs à verre

Le parc de conteneurs à verre est issu de la fusion des cinq ex-communautés de communes et devient vétuste. Afin de renouveler ce parc avec du matériel plus performant en matière de collecte, le choix s'est porté sur un système de préhension permettant une manipulation moins bruyante et plus respectueuse du matériel.

Une première phase de remplacement de 42 conteneurs a eu lieu en septembre 2024, les 144 conteneurs restant seront remplacés en 2025

Regroupement des accueils

En septembre s'est opéré un changement dans l'organisation du service avec le regroupement des accueils, général, eau/assainissement et valorisation des déchets au sein du secrétariat générale pour un meilleur service aux usagers.

Poursuite des actions de sensibilisation sur le terrain en vue de réduire les erreurs de tri

Les erreurs de tri concernent tous les déchets présents dans les sacs transparents d'emballages papiers-cartons collectés en porte-à-porte qui ne peuvent être recyclés et doivent, pour finir, être incinérés, dans les cas où :

- > ce n'est ni un emballage, ni du papier, ni du carton ;
- > l'emballage n'est pas correctement vidé;
- > des emballages sont imbriqués les uns dans les autres et ne peuvent donc être triés industriellement.

Des caractérisations des déchets d'emballages et papiers-cartons sont effectuées chaque mois au centre de tri ainsi que des contrôles avant collecte.

Ces caractérisations permettent de déterminer la composition des emballages collectés dans la Communauté de communes Sundgau et révèlent un taux de refus de tri de 16,24 % en masse, en légère baisse depuis 2023. La moyenne nationale pour les services financés par une tarification incitative s'élève en moyenne à 19 %.

Les erreurs de tri constatés consistent essentiellement en des déchets de salle de bain, des emballages imbriqués mais également de déchets alimentaires non déballés.

La communauté de communes continue de produire des efforts pour accompagner les usagers dans leurs gestes de tri par des actions de sensibilisation à destination des usagers effectuées par les ambassadeurs du tri directement sur le terrain, à l'appui des rapports d'anomalies transmis par les équipes de collecte et les résultats des caractérisations mensuelles.

Engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

■ Un programme de prévention des déchets construit avec les acteurs du territoire

En application du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, la Communauté de Communes a engagé l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan d'actions vise à réduire les déchets à la source. Pour piloter cette démarche, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été créée. Sa composition, validée par le Conseil communautaire le 19 octobre 2023, rassemble élus, agents, associations, entreprises et représentants d'usagers impliquées dans la prévention des déchets.

La première réunion de la CCES, le 1er février 2024, a posé les bases du travail en présentant un état des lieux et en identifiant quatre priorités d'actions :

- > utiliser les déchets verts comme ressource dans les jardins ;
- > encourager la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- > promouvoir la réparation et la réutilisation des biens et matériaux ;
- > soutenir l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques locaux.

Entre mars et septembre 2024, des ateliers thématiques et des groupes de travail ont réuni les acteurs locaux pour construire un programme d'actions en faveur de la réduction des déchets à la source. La rédaction du diagnostic et du plan d'actions s'est achevée en décembre 2024, concluant un travail collectif engagé depuis 2023.

L'édition 2024 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La Communauté de communes Sundgau a proposé plusieurs actions de sensibilisation ouvertes à tous, alliant culture, pédagogie et engagement citoyen.

Les temps forts de la semaine :

- > le spectacle Homo detritus de la compagnie Sandra Proes : quatre représentations ont eu lieu les 20 et 21 novembre, à la médiathèque du Rocher et au collège de Ferrette. Ce spectacle, à la fois humoristique et éducatif, aborde les enjeux de nos déchets au quotidien de manière accessible aux enfants ;
- > les ateliers de formation en partenariat avec le service Enfance : en prolongement du spectacle, une formation animée par la compagnie Sandra Proes le 21 et le 22 novembre a été proposée aux agents périscolaires. Elle portait sur la fabrication de marionnettes de table à partir de matériaux de récupération, et incluait une initiation à l'animation d'ateliers de création de scénarios avec les enfants ;
- > les ateliers de cuisine anti-gaspillage : organisés par le périscolaire de Courtavon et animés les 26 et 28 novembre par la Maison de la Nature du Sundgau, ces ateliers ont réuni enfants et parents autour d'astuces simples pour cuisiner sans gaspiller, dans une ambiance conviviale et gourmande.

ORGANISATION DU SERVICE

La collecte, le transport et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires de service ou des syndicats dont la communauté de communes est membre.

TYPE DE DÉCHETS	COLLECTE ET TRANSPORT	TYPE DE TRAITEMENT	OPÉRATEURS
ORDURES MÉNAGÈRES		Incinération	SIVOM Mulhouse à l'UIOM de Sausheim
EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS	COVED	Recyclage	PAPREC – Centre de tri de Richwiller
	COVED	Méthanisation	AGRIVALOR ÉNERGIE
BIODÉCHETS		Compostage	SM4
EMBALLAGES EN VERRE	RECYCAL	Recyclage	MINÉRIS
DÉCHETS VERTS	SUNDGAU COMPOST	Compostage	SUNDGAU COMPOST
DÉCHETS OCCASIONNELS	Les déchets occasionnels déposés en déchèterie sont traités à la page 12		

Les types de collecte	COLLECTE EN PORTE-À- POINTS D'APPORTS PORTE (PàP) VOLONTAIRES (PAV		DÉCHÈTERIES
ORDURES MÉNAGÈRES	\odot	centre-ville d'Altkirch / collectifs St Morand et Etangs	\otimes
EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS	\odot	\otimes	uniquement les papiers-cartons
BIODÉCHETS	\odot	centre-ville d'Altkirch / collectifs St Morand et Etangs	\otimes
EMBALLAGES EN VERRE	\otimes	\odot	\otimes
DÉCHETS VERTS	\otimes	\odot	\otimes
DÉCHETS OCCASIONNELS	-		\odot

Le service valorisation des déchets

Le service Valorisation des déchets est composé de onze personnes qui assurent la coordination des différentes collectes, le suivi qualité, les relations avec les usagers, les éco-organismes et les partenaires, la facturation de la redevance ainsi que la mise en œuvre du PLPDMA.

PRÉCOLLECTE

Les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages et papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte (PàP) ou en points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers.





Bac pucé



PAV

avec contrôle d'accès Sac de 30 litres maxi

Biodéchets





20 litres





PAV

Sac biodégradable avec contrôle d'accès Sac biodégradable 20 litres



"ok compost" fourni par la

Emballages et papiers-cartons



PàP

Sac transparent 50 litres NF EN 13592 fourni par la CCS

COLLECTE

La collecte et le transport sont assurés par l'entreprise COVED. L'équipe de collecte est composée de :







430 points de regroupements sont mis en place, pour les adresses qui ne permettent pas une collecte devant la porte, afin d'assurer la sécurité des usagers et des équipiers de collecte.

Fréquence de collecte

Ordures ménagères



Tous les 15 jours (C0,5)en alternance avec les emballages et papiers-cartons



PAV

3 fois / semaine lundi mercredi vendredi

Biodéchets



Toutes les semaines (C1)



3 fois / semaine lundi mercredi vendredi

Emballages et papiers-cartons



Tous les 15 jours (C0,5)en alternance avec les ordures ménagères

Parc de véhicules

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de lecture de puces et d'un système de géo-guidage qui permet le suivi des véhicules en temps réel à partir des circuits de tournées de collecte. Ce système permet au service de vérifier en direct les raisons des éventuelles anomalies de collectes et sa progression.

	VÉHICULES DE COLLECTE			
	BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES (BOM)	BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES (BOMETTE)		
PTAC	26 tonnes	12 tonnes		
SECTEUR NORD	3 véhicules	Total Control		
SECTEUR SUD	3 véhicules	1 véhicule		
TOTAL	6 véhicules	1 véhicule		



La collecte s'effectue en BOM bi-compartimentée de 26 tonnes :

le grand côté (2/3) sert à la collecte soit des OMR, soit des emballages et papiers-cartons; le petit côté (1/3) sert à la collecte des biodéchets.



Contrôle des collectes

Un contrôle de la qualité du tri est effectué régulièrement par un agent de pré-collecte du prestataire qui, lorsque le tri est non conforme, appose une étiquette de façon à en informer l'usager. Au-delà des erreurs de tri, les anomalies constatées sont instantanément transmises à la communauté de communes par le biais d'une application qui génère un rapport détaillé. Elles conduisent à la non-collecte des bacs ou des sacs concernés.



RAPPORTS D'ANOMALIES EN 2023				
TYPE D'ANOMALIE	NOMBRE	POURCENTAGE		
Tri non conforme	4 179	59,29 %		
Présentation non conforme	1 162	16,49 %		
Usager non inscrit au service	209	2,97 %		
Autre (défaut PAV, dépôt sauvage, surplus, élagage, incident camion, bac bloqué)	1 205	17,10 %		
Bac non présenté à la suite d'une demande de rattrapage	66	0,94 %		
Erreur de jour de collecte	62	0,88 %		
Stationnement gênant	38	0,54 %		
Bac cassé impossible à lever	96	1,36 %		
Route barrée / travaux sans information préalable	27	0,38%		
Conditions météo dangereuses	4	0,06 %		
TOTAL	7048	100%		

Le service Valorisation des déchets effectue également un suivi continu de la qualité du tri et des collectes. Pour ce faire, trois agents réalisent cette mission qui leur permet :

- d'informer les usagers sur les bons gestes de tri
- d'apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service

Biodéchets

Quantités collectées









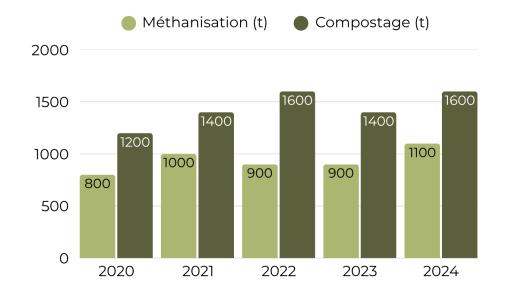
TRAITEMENT

La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au centre de tri de Richwiller, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR ÉNERGIE situé à Ribeauvillé.

Répartition des quantités de biodéchets par mode de traitement (en tonne)



Le verre et les déchets verts sont collectés en points d'apports volontaires.

Emballage en verre

2 143 t

verre



182

conteneurs à verre

Collecté par la société RECYCAL à Dietwiller

Traité par la société MINERIS

Déchets verts

12 008 t

déchets verts



44

points d'apports volontaires en bennes ou sur des plateformes

Les déchets verts sont collectés et traités par la société SUNDGAU COMPOST sur son site d'Hirsingue





49 kg



La communauté de communes possède trois sites de déchèteries sur le Territoire, Altkirch, Illfurth et Waldighoffen.

Pour accéder aux déchèteries, chaque usager doit être muni d'une carte d'accès permettant l'ouverture de la barrière et la comptabilisation des passages.

L'accès est réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2,20 mètres.

Depuis 2019, chaque usager bénéficie d'un quota d'accès de 18 passages par an audelà duquel le service est facturé à raison de 0,15 € le kg déposé sur le site d'Altkirch qui est équipé d'un système de pesée et 23,00 € le passage sur les sites de Illfurth et Waldighoffen.

Les usagers professionnels, inscrits au service, peuvent accéder uniquement à la déchèterie à Altkirch qui est équipée d'un pont-bascule. Ils sont facturés à raison de 0,15 € le kg déposé.



FRÉQUENTATION

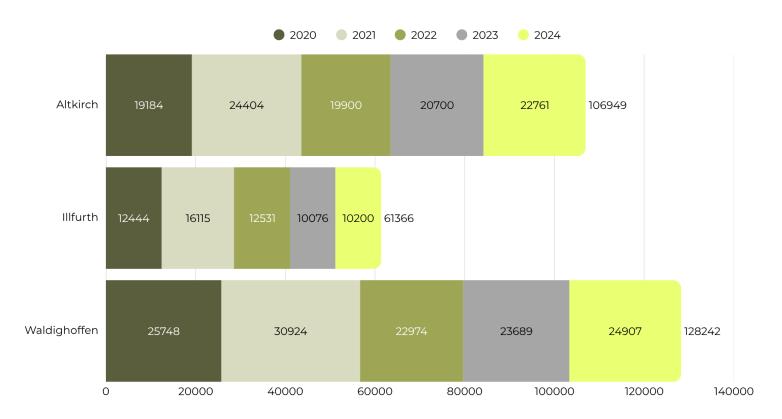
La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au Centre de tri d'Aspach-Michelbach et à compter de juillet 2023 au centre de tri de Richwiller, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR Énergie situé à Ribeauvillé.

NOMBRE DE PASSAGES	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2022-2023
ALTKIRCH	19 184	24 404	19 900	20 700	22761	+1%
ILLFURTH	12 444	16 115	12 531	10 076	10200	- 20 %
WALDIGHOFFEN	25 748	30 924	22 974	23 689	24907	+ 3 %

Évolution et cumul du nombre de passages dans les trois déchèteries entre 2020 et 2024



MATIÈRES COLLECTÉES

	MATIÈRES	Altkirch	Illfurth	Waldighoffen	Prestataire	Valorisation	Quantités (tonnes)
	Encombrants	⊘	⊘	⊘	COVED	matière et énergétique	1606 t
	Gravats	⊘	\odot	⊘	Sundgau Compost	matière	1 847 t
CCS	Bois	②	⊘	⊘	Cernay Environnement	matière	1 228 t
ar la CC	Métaux	\odot	\odot	⊘	Cernay Environnement	matière	464 t
	Papiers/Cartons	\odot	\odot	Ø	COVED	matière	300 t
financées	Plâtre	\odot	\otimes	Ø	COVED	matière	151 t
s fina	Déchets Ménagers Spéciaux Hors éco-organisme	\odot	\odot	⊘	Cernay Environnement / Alsadis	-	110 t
Filières	Huisseries	\odot	\odot	Ø	COVED	matière	96 t
	Huiles minérales	\odot	\odot	Ø	Grandidier	matière	Non communiqué
	Plastiques durs	\odot	\odot	②	COVED	matière	76 t
	Huiles végétales	\odot	\odot	②	Grandidier	matière	5 t
	Ameublement, jeux et jouets, bricolage et jardinage	\odot	\odot	②	Cernay Environnement	matière et énergétique	1 239 t
	Equipements électriques et électroniques	\odot	\odot	⊘	Haute Alsace Recyclage	matière	370 t
	Déchets Ménagers Spéciaux	\otimes	\otimes	⊘	Cernay Environnement / Alsadis	-	20 t
Eco-Organismes	Pneumatiques	\odot	\otimes	\otimes	Gilles Henry	matière	58 t
ganis	Batteries, piles et accumulateurs	\odot	\odot	⊘	Cernay Environnement / Alsadis	matière	6 t
30-Or	Lampes	\odot	\odot	⊘	Recylum	-	2t
	Capsules café	\odot	\odot	\odot	SUEZ	matière	Non communiqué
Filières	Cartouches d'encre	\odot	\odot	Ø	Non communiqué	-	Non communiqué
	Radiographies	\odot	\odot	⊘	Non communiqué	-	1t
	Batteries au plomb	\odot	\odot	⊘	Non communiqué	-	11 t
	Articles de sports et loisirs	\odot	\odot	⊘	Non communiqué	-	3 t
_	TOTAL (HORS DÉCHETS VERTS 7 593 T						

Un éco-organisme est une société de droit privé, agréée par le Gouvernement, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Les éco-organismes répondent au principe pollueur-payeur.

Il a pour mission d'organiser et de financer la collecte, le tri, le recyclage ou la valorisation de certains produits en fin de vie.

Les producteurs, distributeurs ou importateurs de ces produits versent une écocontribution à l'éco-organisme, qui se charge ensuite de mettre en place les filières de traitement adaptées ou de financer le service public de prévention et de gestion des déchets pour ce qui les concernent.

Les éco-organismes auxquels nous sommes adhérents sont les suivants :

ecosystem

> **ECOSYSTEM**: pour la filière des équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que les lampes et certains appareils professionnels.



> **ECOMAISON** : pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), jouets, articles de bricolage et de jardin, ainsi que les textiles de décoration.



> **ECOLOGIC**: Spécialisé dans la filière des DEEE, Ecologic intervient aussi dans la collecte et le traitement des jouets, articles de bricolage et de jardin, ainsi que des articles de sport et de loisirs (ASL).



> **ECODDS** : pour la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), tels que les produits chimiques ménagers (peintures, solvants, colles, etc.).



> **CITEO** : pour la gestion et le financement de la collecte, du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers.



> **ALIAPUR** : pour la valorisation des pneus usagés, notamment via des filières de recyclage ou de réutilisation.



> **CYCLEVIA**: pour la gestion de la collecte et du recyclage des huiles usagées, principalement les huiles de vidange automobile, afin de prévenir la pollution et valoriser ces déchets.

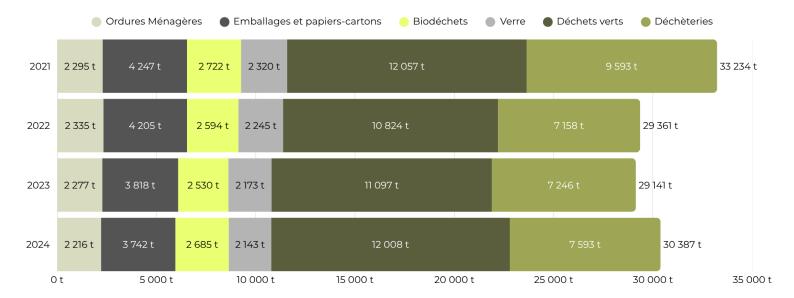
Ce mode de mise en œuvre du principe pollueur-payeur permet de réduire l'impact environnemental des déchets, de favoriser l'économie circulaire, et de soulager les collectivités locales dans la gestion des déchets.

QUANTITÉS COLLECTÉES

		QUANTITÉ COLLECTÉE	QUANTITÉS DE	DÉCHETS PRODUITES	PAR HABITANT
		CCS 2024	CCS 2024	RÉGIONALES 2022*	NATIONALES 2022*
	EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS	3 742 t	79 kg/hab	55 kg/hab.	50 kg/hab.
COLLECTE DE PORTE À PORTE	BIODÉCHETS	2 685 t	56 kg/hab	8 kg/hab.	35 kg/hab.
	OMR	2 216 t	47 kg/hab	201 kg/hab.	230 kg/hab.
	EMBALLAGES EN VERRE	2 143 t	45 kg/hab	36 kg/hab.	34 kg/hab.
COLLECTE	DÉCHETS VERTS	12 008 t	252 kg/hab	49 kg/hab.	47 kg/hab.
EN APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIES (hors déchets verts et gravats)	5 746 t	120 kg/hab	181 kg/hab.	177 kg/hab.
	GRAVATS (collectés en déchèterie)	1 847 t	39 kg/hab	non communiqué	non communiqué

^{*}Région Grand-est (Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire) – données 2022 **Source ADEME (Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine) – données 2022

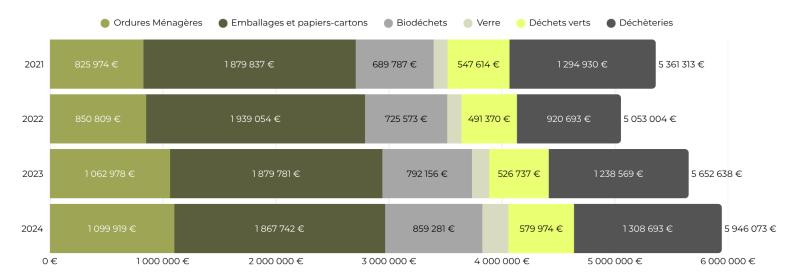
Évolution de la production de déchets entre 2021 et 2024



COÛTS DE COLLECTE

	COÛTS TTC	COÛTS TTC À LA TONNE	COÛTS À L'HABITANT
EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS	1867 742 €	499 €/t.	39 €/hab.
BIODÉCHETS	859 281 €	320 €/t.	18 €/hab.
OMR	1 099 919 €	496 €/t.	23 €/hab.
EMBALLAGES EN VERRE	230 464 €	108 €/t.	5 €/hab.
DÉCHETS VERTS	579 974 €	48 €/t.	12 €/hab.
DÉCHÈTERIES	1308 693 €	172 €/t.	27 €/hab.

Évolution des coûts TTC par type de déchets entre 2021 et 2024



COÛTS AIDÉS PAR HABITANT

Les coûts aidés sont estimés en déduisant du coût complet les subventions et les recettes liées à la vente des matières prévues en 2023. Ce coût reflète la charge restant à financer par les usagers.

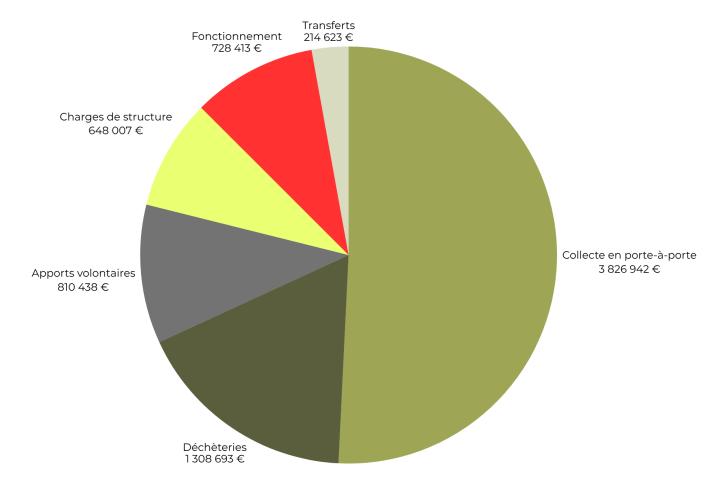
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	I DECHETS	EMBALLAGES PAPIERS CARTONS	DÉCHETS VERTS	VERRE	DÉCHÈTERIES	AUTRES	TOUS FLUX
NATIONAL 2022*	56 €	21 €	54 €	46 €	2€	28 €	NC	212 €
NATIONAL 2022 actualisé 2024	71 €	27 €	68 €	58 €	2€	42 €	NC	268 €
CCS 2024	23 €	18 €	11 €	12 €	4€	25 €	33 €	126 €

^{*}Source ADEME / Référentiel des coûts du service public des déchets en France métropolitaine données 2022 (habitat mixte/rural)

DÉPENSES DU SERVICE

CATÉGORIES DE DÉPENSES	MONTANTS EN € TTC	RÉPARTITION
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	3 826 942 €	50,8 %
DÉCHÈTERIES	1 308 693 €	17,4 %
APPORTS VOLONTAIRES (VERRE ET DÉCHETS VERTS)	810 438 €	10,8 %
CHARGES DE STRUCTURE	648 007 €	8,6 %
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	728 413 €	9,7 %
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	214 623 €	2,8 %
Total	7 537 116 €	100 %

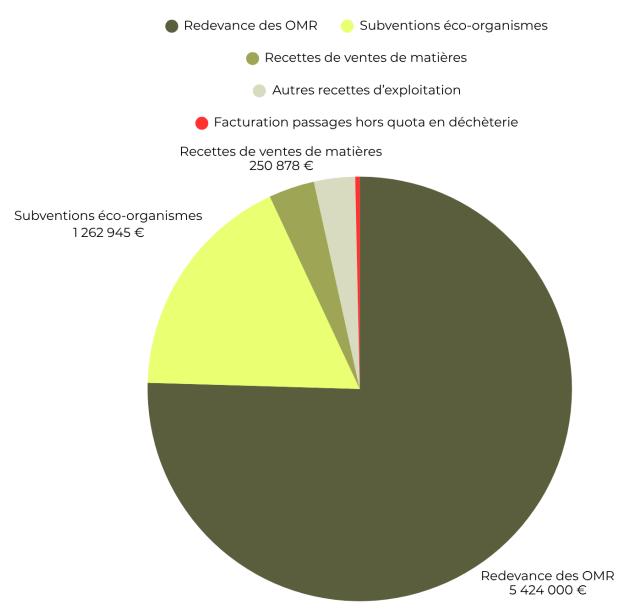
Répartition des dépenses du service 2024



FINANCEMENT DU SERVICE

NATURE DE FINANCEMENT	MONTANTS EN € NETS	RÉPARTITION
REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	5 424 000 €	75,5 %
SUBVENTIONS ÉCO-ORGANISMES	1 262 945 €	17,6 %
RECETTES DE VENTES DE MATIÈRES	250 878 €	3,5 %
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	225 205 €	3,1 %
FACTURATION PASSAGES HORS QUOTA EN DÉCHÈTERIE	24 671 €	0,3 %
Total	7 187 699 €	100 %

Répartition du financement du service 2024



En 2024, les recettes du service ne couvrent pas la totalité des dépenses. Le résultat laisse apparaître un déficit de 349 417 euros.

CANAUX DE COMMUNICATION

La communication à destination des usagers est diffusée selon différents canaux.

Supports visuels sous format papier ou numérique

Lors de son inscription au service, l'usager qui emménage sur le territoire, reçoit, en même temps que le matériel de collecte (bacs, sacs et carte), les documents lui permettant d'utiliser au mieux le dispositif : le calendrier de collecte, le guide du tri, le mémo tri, la fiche tarifaire.

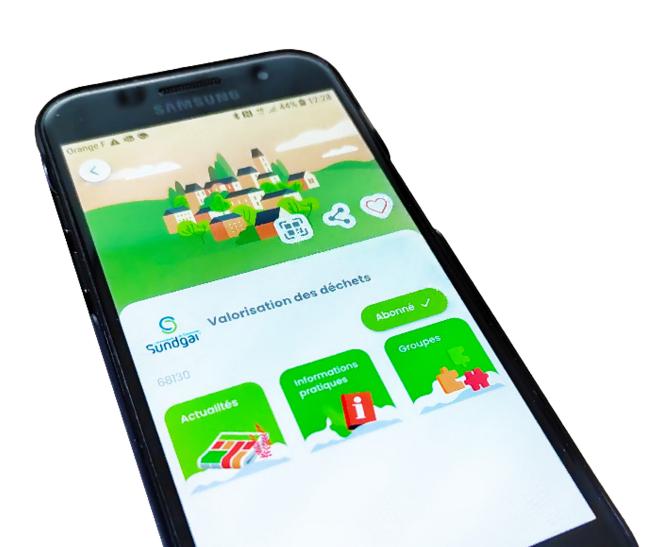
Ces documents sont aussi transmis lors d'échanges, de courriers ou de messages électroniques, dès que nécessaire.

Site Internet

Le site Internet de la Communauté de communes Sundgau www.cc-sundgau.fr comporte une rubrique intitulée « Déchets ménagers » dans laquelle les documents précités sont disponibles au téléchargement ; mais aussi le règlement du service et le règlement de facturation, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que les documents utiles pour la mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

Illiwap

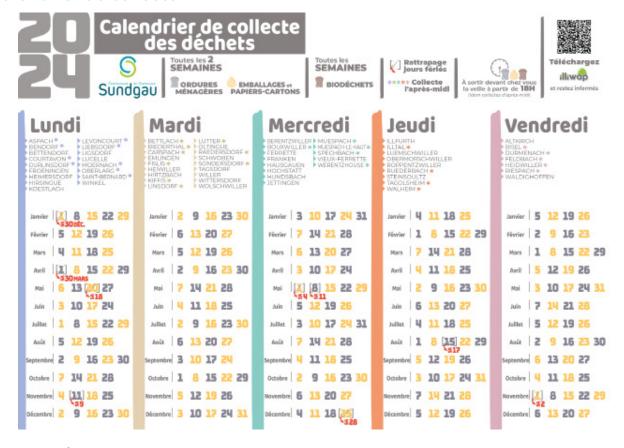
Illiwap est une application citoyenne qui permet d'alerter et d'informer les habitants en temps réel par le biais de notifications, dès lors qu'ils ont téléchargé l'application sur leur téléphone mobile. Les informations publiées sont les mêmes alertes et infos que celles publiées sur le site Internet.



PRINCIPAUX SUPPORTS VISUELS

Un certain nombre de supports visuels permettent d'informer les usagers du fonctionnement du service notamment en ce qui concerne les bons gestes de tri et la fréquence des collectes. Ces documents sont systématiquement remis à l'arrivée de tout nouvel usager sur le territoire.

Le calendrier de collecte



Le mémo tri collecte

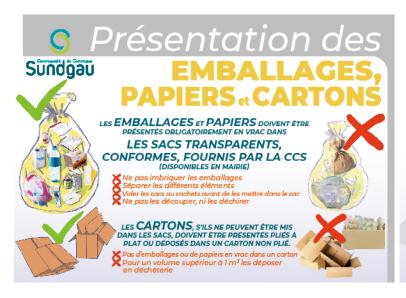
Sundgau



Flyers tri non conforme













Les fiches tarifaires

TARIFS DES OPTIONS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

USAGERS PROFESSIONNELS COLLECTIVITÉS ADMINISTRATIONS ASSOCIATIONS













bien-trier@cc-sundgaufr @ccsundgau 03 89 09 36 24

www.cc-sundgau.fr

il est possible de choisir une ou plusieurs options ci-dessous :



Accès uniquement à la déchèterie à Altkirch (équipée d'une pesée homologuée)



0,15 € / kg



Collecte des emballages et papiers

0,059 € / litre tarifs arrondis au divième d'euros le plus proche dans la limite de 2 bacs roulants pucés de 660 litres soit 1320 litres par quinzaine



Levée bac 80 l	4,80 €
Levée bac 240 l	14,30 €
Levée bac 660 l	39,20 €



Collecte des blodéchets

0,104 € / litro tarits arrondis au dixième d'euros le plus proche dans la limite de 5 bacs roulants pucés de 240 litres soit 1200 litres par semaine



Levée bac 80 l	8,30 €
Levée bac 240 l	25,00 €

En PAV pour les usagers des rues concernées



Sac 20 I

2,10 €



Collecte des ordures ménagères

0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche



Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

En PAV pour les usagers des rues concernées



Sac 30 I

2,00 €

Sacs spécifiques pour des évènements organisés ponctuellement (réservé aux associations)



Sac 30 I	1,80 €
Sac 50 I	3,00 €



Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef

TARIFS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

















03 89 08 36 24

bien-trier@cc-sundgaufr @ccsundgau

www.cc-sundgaufr

Forfalt d'accès aux services de recyclage en porte-à-porte et en apports volontaires

Tarif unique 88 € / semestre





emballages

et papiers









verre

déchets verts

déchèteries (quota de 18 passages inclus/an)

1 levée minimale obligatoire / semestre

biodéchets

Tarif en fonction du volume du bac



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte-à porte

0,067 € / litre tarifs arrandis au dixième d'euros le plus proche





Levée bac 80 I	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

 En PAV pour les usagers des rues concernées 0,067 € / litre tarifs arrandis au dixième d'euros le plus proche



Sac 30 I

2,00 €



Accès aux déchèterles (au-delà du quota d'accès inclus dans la part fixe)



par visite en déchèteries non équipées d'une pesée homologuée

23 €

 au kilogramme en déchèteries équipées d'une pesée homologuée

0,15 € / kg



Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	III € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef

La facturation est semestrielle proratisée au nombre de jours d'utilisation du service. POSSIBILITÉ DE MENSUALISATION DE LA PART FIXE.

D'ÉVOLUTION DES COÛTS E 2021 ET 2024

donnée Terr
onnée Terr
née Terr
ée Terr
Terr
Ĭ
İte
ŏ

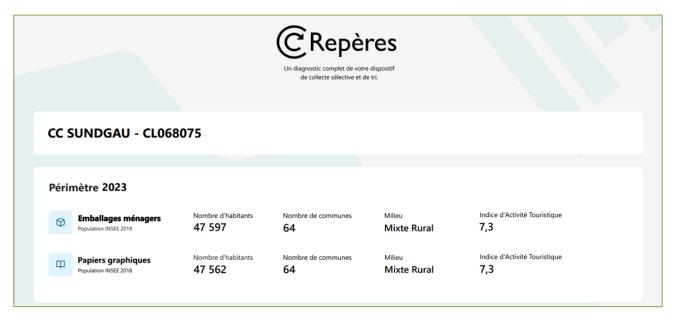
^{**} valeur estimée

REP = Responsabilité Elargie du Producteur

NC = Non communiqué

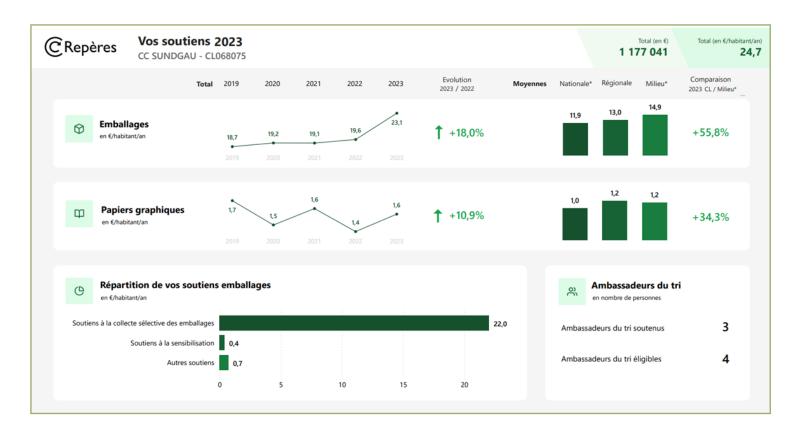
			A ULCEC.		A 711 OLD		3.77.73		211 200 0		Kesaltar contailt
			- T/10 /17 £		€ CII 37.7"		€ 264 475		€ 080 IIb		
			225 205 €		229 540 €				150 €		dont autres produits
			1 262 945 €		1170873€		1 245 794 €		1 181 913 €		dont soutiens éco-organismes
			250 878 €		261 902 €		151 915 €		581 933 €		dont vente de produits
			4 049 584 €		4 027 760 €		3 837 482 €		3 837 482 €		dont part fixe
			5 448 671 €		4 931 436 €		5 265 957 €		5 234 970 €		dont redevances
			7 187 699 €		6 593 751 €		6 979 460 €		7 083 685 €		Recettes du service réalisées en exploitation (CA)
	0.	158 €/hab			148 €/hab.	148	135 €/hab.	135	hab.	130 €/hab	Coût par habitant
		49 €/red.			54 €/red.	54	41 €/red.	41	red.	57 €/red	dont déchèteries
	ч.	328 €/red			} €/red.	308 €/	285 €/red.	285	red.	271 €/red	Coût par redevable
		23009			22885	2:	22600	2	5.3	22753	Nombre de redevables facturés**
	ants	47 639 habitants	4		47 711 habitants	47 711 /	47 597 habitants	47 597	bitants	47 562 habitants	Population de référence*
		248,04 €/t									Coût par quantité de déchets collectée
			6 437 197 €		5 976 885 €		5 580 859 €		5 345 731 €		dont coûts fixe
	158 €/hab.		7 537 116 €		7 039 863 €		6 431 667 €		6 171 705 €		Dépenses du service réalisées en exploitation (CA)
	33 €/hab.		1591043€		1387225€		1378 663 €		810 392 €		Autres dépenses d'exploitation
637 kg/hab	107 €/hab.		5 946 073 €	30 387 t	5 652 638 €	29 141 t	5 053 004 €	29 361 t	5 361 313 €	33 235 t	Total activité précollecte, collecte et traitement
159 kg/hab	27 €/hab.	172 €/t.	1 308 693 € 172 €/t.	7 593 t	1 238 569 €	7 246 t	920 693 €	7 158 t	1 294 930 €	9 593 t	Déchèteries
252 kg/hab	12 €/hab.	48 €/t.	579 974 € 48 €/t.	12 008 t	526 737 €	11 097 t	491 370 €	10 824 t	547 614 €	12 057 t	Déchets verts
45 kg/hab	5 €/hab.	108 €/t.	230 464 € 108 €/t.	2 143 t	152 417 €	2 173 t	125 505 €	2 245 t	123 171 €	2 320 t	Verre
56 kg/hab	18 €/hab.	320 €/t.	859 281 € 320 €/t.	2 685 t	792 156 €	2 530 t	725 573 €	2 594 t	689 787 €	2 722 t	Biodéchets
79 kg/hab	39 €/hab.	499 €/t.	1867 742 € 499 €/t.	3 742 t	1 879 781 €	3 818 t	1939 054 €	4 205 t	1 879 837 €	4 247 t	Emballages et papiers-cartons
47 kg/hab	23 €/hab.	496 €/t.	1 099 919 € 496 €/t.	2 216 t	1 062 978 €	2 277 t	850 809 €	2 335 t	825 974 €	2 295 t	Ordures Ménagères
2024	2024	2024	2024	2024	2023	2023	2022	2022	2021	collectée 2021	
Quantité par habitant	Coût à l'habitant	Coût à la tonne	Coût TTC	Quantité collectée	Coût TTC	Quantité collectée	Coût TTC	Quantité collectée	Coût TTC	Quantité	Flux

REPÈRES CITEO 2023











ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

BIO: Biodéchets

BOM: Bennes à Ordures Ménagères 26 ou 19 tonnes

BENNETTE: Benne à Ordures Ménagère 3,5 tonnes

BOMETTE: Bennes à Ordures Ménagères 12 tonnes

C1: Collecte hebdomadaire

C0,5: Collecte toutes les deux semaines

CC: Communauté de communes

CCS: Communauté de communes Sundgau

DDS: Déchets Diffus Spécifiques sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement

DEEE ou D3E: Déchets d'équipements électriques et électroniques

EMB: Emballages ménagers et papiers-cartons

OMR: Ordures ménagères résiduelles

PAV: Points d'apport volontaire

PàP: Porte-à-porte

PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Mulhousienne

SÉDHEN: Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs

SM4 : Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du

secteur IV

UIOM: Usine d'incinération d'Ordures Ménagères



ALTKIRCH · ASPACH · BENDORF · BERENTZWILLER · BETTENDORF · BETTLACH · BIEDERTHAL · BISEL · BOUXWILLER · CARSPACH · COURTAVON · DURLINSDORF · DURMENACH · EMLINGEN · FELDBACH · FERRETTE · FISLIS · FRANKEN · FROENINGEN · HAUSGAUEN · HEIDWILLER · HEIMERSDORF · HEIWILLER · HIRSINGUE · HIRTZBACH · HOCHSTATT · HUNDSBACH · ILLFURTH · ILLTAL · JETTINGEN · KIFFIS · KOESTLACH · LEVONCOURT · LIEBSDORF · LIGSDORF · LINSDORF · LUCELLE · LUEMSCHWILLER · LUTTER · MOERNACH · MUESPACH · MUESPACH-LE-HAUT · OBERLARG · OBERMORSCHWILLER · OLTINGUE · RAEDERSDORF · RIESPACH · ROPPENTZWILLER · RUEDERBACH · SAINT-BERNARD · SCHWOBEN · SONDERSDORF · SPECHBACH · STEINSOULTZ · TAGOLSHEIM · TAGSDORF · VIEUX-FERRETTE · WALDIGHOFFEN · WALHEIM · WERENTZHOUSE · WILLER · WINKEL · WITTERSDORF · WOLSCHWILLER

Quartier Plessier · Bâtiment 3 · Av. du 8^e Régiment de Hussards · 68131 ALTKIRCH 03 89 08 36 20 · accueil@cc-sundgau.fr

www.cc-sundgau.fr





